

Bon de commande d'une visite de contrôle en vue d'un classement meublé de tourisme

Coordonnées du Demandeur :

 Propriétaire

 Mandataire

 Civilité : Mademoiselle

 Madame

 Monsieur

Nom du demandeur : Prénom :

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

Courriel :

Disponibilités pour la visite de classement :

(cocher les jours que vous souhaitez ainsi que le moment de la journée qui conviendrait le mieux) :

 Lundi

 Mardi

 Mercredi

 Jeudi

 Vendredi

 Matin

 Après-midi

La visite sera effectuée par Edwige LE GOFFE (référente meublé de tourisme) ou Jean-Charles MAHIETTE (suppléant)

Coordonnées du Meublé n°1 :

 Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

Code postal : Commune :

Site internet : Téléphone du meublé (s'il existe) :

 Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

 Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation : Superficie du meublé :

 Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :)

Coordonnées du Meublé n°2 :

 Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

Code postal : Commune :

Site internet : Téléphone du meublé (s'il existe) :

 Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

 Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation : Superficie du meublé :

 Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :)

Votre contact :

 Edwige LE GOFFE – Référente classement des meublés de tourisme - Mail : edwige.memeteau@eure-tourisme.fr

 Tél : 02 32 62 84 44 – Fax : 02 32 31 05 98 – www.eure-tourisme.fr

Eure Tourisme - 3, bis rue de Verdun- 27000 EVREUX

Coordonnées du Meublé n°3 :

Adresse du meublé (préciser le nom du meublé, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

Code postal : Commune :

Site internet : Téléphone du meublé (s'il existe) :

Classement actuel : Non classé Classé (précisez le classement) : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil : Nombre de pièce(s) d'habitation : Superficie du meublé :

Type d'habitation : Récent Ancien Maison Appartement (étage :

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2020 :	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
1 ^{er} meublé ou par meublé supplémentaire situés à des adresses différentes	165 €	198 €		
2 ^{ème} meublé (situé à la même adresse)	125 €	150 €		
3 ^{ème} meublé et par meublé supplémentaire situés à la même adresse	79,16 €	95 €		
Montant total de la commande (prix TTC)				

Bon de commande à retourner à Eure Tourisme accompagné des éléments suivants :

- Etat descriptif et conditions de location du meublé
- Règlement par chèque à l'ordre d'Eure Tourisme (l'encaissement et l'envoi de la facture acquittée au propriétaire auront lieu après la visite de l'évaluateur).

Une date de visite vous sera proposée dans le mois suivant la réception de ces documents.

Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information sur le classement et de la procédure de classement des meublés de tourisme.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 (y compris l'annexe I : tableau de classement) fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.

La note d'information, la procédure, le tableau de classement, l'état descriptif, ainsi que le bon de commande sont téléchargeables sous <https://professionnel.eure-tourisme.fr/Professionnel/Eure-Tourisme-vous-accompagne-pour/Creer-developper-et-positionner-votre-offre/Vous-souhaitez-obtenir-un-classement>. L'arrêté du 7 mai 2012 est consultable sur ce même site.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du classement meublé de tourisme et je les accepte.

Fait à : le :

Signature du propriétaire ou de son mandataire

Votre contact :

Edwige LE GOFFE – Référente classement des meublés de tourisme - Mail : edwige.memeteau@eure-tourisme.fr

Tél : 02 32 62 84 44 – Fax : 02 32 31 05 98 – www.eure-tourisme.fr

Eure Tourisme - 3, bis rue de Verdun – 27000 EVREUX

Conditions générales de vente Classement meublés de tourisme

1. Application

1.1 Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la commande d'un classement meublé de tourisme auprès de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Eure, dit EURE TOURISME, association loi 1901, organisme « agréé » pour le classement des meublés de tourisme, établi à, 3, bis rue de Verdun 27000 EVREUX.

1.2 EURE TOURISME propose et assure le classement meublé de tourisme du ou des meublés proposé(s) en location touristique par le propriétaire ou la personne morale le représentant ci-après désigné « PROPRIÉTAIRE ».

1.3 EURE TOURISME, se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment en affichant un avis de modification ou de nouvelles conditions générales de vente sur les supports concernés.

2. Offre et commande

2.1 La commande d'une visite de contrôle se fait auprès d'EURE TOURISME, organisme agréé au classement des meublés de tourisme.

2.2 Un référent ou un suppléant, ci-après nommé « évaluateur », désigné nominativement par EURE TOURISME, sera chargé d'effectuer la visite de contrôle en application des normes et procédures fixées par arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 2010. L'évaluateur justifie des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possède les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés selon le tableau de classement publié en annexe 1 de l'arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 2010.

3. Conditions financières et paiement

3.1 Les prix d'une visite de contrôle sont libellés en euros, TVA comprise. Les prix et modalités de paiement sont définis dans le bon de commande.

3.2 Les prix d'une visite de contrôle incluent le déplacement de l'évaluateur et l'instruction du dossier de classement.

3.3 Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le PROPRIÉTAIRE. Un avis de classement défavorable ne donne pas droit à un remboursement de la prestation.

3.4 Le règlement de la visite de contrôle est adressé par chèque à EURE TOURISME, en même temps que le bon de commande dûment complété par le PROPRIÉTAIRE. EURE TOURISME se réserve le droit de refuser une visite de contrôle non réglée au préalable.

3.5 EURE TOURISME se réserve le droit de modifier les tarifs de visite sans préavis. Le tarif en vigueur, au moment de la commande, est garanti pour le PROPRIÉTAIRE sous réserve : d'avoir adressé son bon de commande d'une visite de contrôle et le règlement avant le changement de tarif et d'effectuer la visite de contrôle dans un délai maximum de 3 mois après la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

4. Annulation ou report de visite par Eure Tourisme

Si la visite de contrôle est empêchée par un événement non imputable à EURE TOURISME (exemple : météo, maladie, etc.), le PROPRIÉTAIRE sera averti dans les plus brefs délais et une nouvelle date sera arrêtée entre les parties sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit demandée au PROPRIÉTAIRE.

5. Annulation ou report de visite par le propriétaire

5.1 Le propriétaire s'engage en cas d'annulation de la visite, à prévenir EURE TOURISME au minimum 24 h avant la date de visite initialement prévue, une date ultérieure sera proposée au PROPRIÉTAIRE.

5.2 En cas d'annulation non communiquée par le PROPRIÉTAIRE à EURE TOURISME, une somme forfaitaire de 50 € correspondant aux frais de déplacement de l'évaluateur sera due par le PROPRIÉTAIRE. Elle sera prélevée sur le montant de la visite réglée initialement par le PROPRIÉTAIRE lors de l'envoi du bon de commande. La restitution de la somme restante due au PROPRIÉTAIRE sera effectuée par EURE TOURISME. Le PROPRIÉTAIRE aura à sa charge de redéposer un dossier complet de demande de visite de contrôle tel que mentionné dans le « bon de commande ». Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure telle qu'elle est entendue par la jurisprudence française et doit être justifiée par le PROPRIÉTAIRE.

5.3 Si une visite de contrôle ne peut être réalisée du fait du non-respect des pré-requis (surface minimale inférieure à 12 m² coin cuisine compris ou 9m² si la cuisine est séparée) ou de l'occupation non signalée du meublé, la même somme forfaitaire de 50 € sera conservée.

Votre contact :

Edwige LE GOFFE – Référente classement des meublés de tourisme - Mail : edwige.memeteau@eure-tourisme.fr

Tél : 02 32 62 84 44 – Fax : 02 32 31 05 98 – www.eure-tourisme.fr

Eure Tourisme - 3, bis rue de Verdun– 27000 EVREUX

6. Délais

6.1 Les délais d'exécution pour une visite de contrôle sont au maximum de 90 jours après réception du bon de commande et du règlement.

6.2 La durée de visite de contrôle est estimée à 1 heure et 30 minutes.

6.3 Le rapport de contrôle et la grille sont envoyés au PROPRIÉTAIRE dans un délai maximum d'un mois après la visite de contrôle.

7. Engagements d'Eure Tourisme

7.1 EURE TOURISME s'engage à détenir l'accréditation au classement des meublés de tourisme lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé.

7.2 EURE TOURISME s'engage à ne pas subordonner une visite de contrôle de meublé de tourisme, à une adhésion ou offre de commercialisation à divers labels ou marques.

8. Engagements du propriétaire

8.1 Le PROPRIÉTAIRE s'engage à être présent lors de la visite et à présenter l'hébergement tel qu'il le présenterait lors d'une location touristique (tout équipé, chauffage allumé, état de propreté irréprochable). Le PROPRIÉTAIRE doit être en mesure de présenter à EURE TOURISME, les documents nécessaires au contrôle du meublé (ex : notices techniques, plans, etc.).

8.2 En cas de refus de la décision de classement de la part du PROPRIÉTAIRE, celui-ci s'engage à refuser la proposition de classement dans un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite, sans refus de sa part dans ce délai, le classement est acquis.

8.3 Le PROPRIÉTAIRE s'engage à fournir des informations exactes, sincères et complètes à EURE TOURISME.

9. Responsabilités

9.1 EURE TOURISME n'est pas habilité et ne possède pas les moyens pour vérifier l'application par le PROPRIÉTAIRE d'une réglementation autre que celle liée au classement des meublés de tourisme et pour laquelle EURE TOURISME dispose d'un agrément.

9.2 Le PROPRIÉTAIRE devra prendre connaissance et mettre son hébergement locatif aux normes régissant l'activité de location de meublés touristiques (Code de la Construction et de l'habitation...). En cas d'accident ou de dégâts encourus lors d'un séjour pour manquement à l'une des normes exigées dans le cadre cette activité, EURE TOURISME et l'évaluateur ayant réalisé la visite de contrôle déclinent toute responsabilité.

10. Protection des Données (Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD))

Conformément à la loi « informatique et libertés » (art.34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004) et au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018.

10.1 Toutes les personnes impliquées dans le processus de contrôle du ou des meublés de tourisme du PROPRIÉTAIRE, sont tenues par un devoir de confidentialité.

10.2 EURE TOURISME s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers à des fins commerciales.

10.3 Objectifs

Les données collectées dans le cadre de la mission de classement des meublés de tourisme sont utilisées pour :

- Le traitement du dossier (visite, édition de l'attestation de visite et du rapport, édition de la décision de classement).
- La mise à jour de la plateforme « CLASS » (développée par Tourisme et Territoires) qui permet d'établir des statistiques sur le nombre de meublés classés à l'échelle nationale puis par département.
- La mise à jour des listings d'hébergements classés sur les territoires de l'Eure.
- La promotion des meublés de tourisme sur les sites internet régionaux, départementaux et locaux.
- La promotion des meublés de tourisme sur les éditions papier des partenaires institutionnels.

10.4 Données collectées

- Nom et prénom du propriétaire/mandataire
- Adresse mail du propriétaire/mandataire
- Adresse postale du propriétaire/mandataire
- Numéro de téléphone fixe et/ou portable du propriétaire/mandataire
- Adresse postale du meublé
- Numéro de téléphone du meublé
- Site web dédié du meublé de tourisme

Votre contact :

Edwige LE GOFFE – Référente classement des meublés de tourisme - Mail : edwige.memeteau@eure-tourisme.fr

Tél : 02 32 62 84 44 – Fax : 02 32 31 05 98 – www.eure-tourisme.fr

Eure Tourisme - 3, bis rue de Verdun– 27000 EVREUX

10.5 Transmission des données collectées

Les données collectées sont transmises à :

- Tourisme et Territoires via la plateforme CLASS
- Atout France
- La Préfecture de l'Eure
- L'Office de Tourisme du lieu d'implantation du meublé
- La mairie du lieu d'implantation du meublé
- La collectivité locale du lieu d'implantation du meublé
- Service promotion d'Eure Tourisme
- Service observatoire d'Eure Tourisme

10.6 Durée de conservation des données

Les données sont conservées sur une durée de 5 ans à compter de la date indiquée sur la décision de classement.

10.7 Déclaration

Conformément à la loi, EURE TOURISME, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

10.8 Droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi « informatique et libertés » (art.34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004) et au Règlement pour la Gestion des Données Personnelles (RGDP) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, en contactant l'Agence de Développement Touristique de l'Eure, par courrier électronique ou postal (info@eure-tourisme.fr / Eure Tourisme – 3 bis rue de Verdun – 27000 EVREUX). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

11. Réclamations

11.1 Le PROPRIÉTAIRE peut adresser une réclamation concernant la délivrance du certificat de visite. Toute réclamation est à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours après réception du résultat de la visite de contrôle, à l'adresse suivante : Eure Tourisme – 3, bis rue de Verdun 27000 EVREUX. Toute réclamation devra comporter le nom, le prénom et les coordonnées complètes du PROPRIÉTAIRE, l'adresse du meublé concerné, la date de visite et le motif précis de la plainte. Un accusé réception est envoyé par écrit dans un délai maximum de 15 jours et la réclamation sera traitée dans un délai de 30 jours.

11.2 A défaut de règlement à l'amiable et en cas de litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles d'EURE TOURISME avec le PROPRIÉTAIRE, les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction compétente.

Votre contact :

Edwige LE GOFFE – Référente classement des meublés de tourisme - Mail : edwige.memeteau@eure-tourisme.fr

Tél : 02 32 62 84 44 – Fax : 02 32 31 05 98 – www.eure-tourisme.fr

Eure Tourisme - 3, bis rue de Verdun– 27000 EVREUX